



## **Déclaration SE UNSA CAPD du 27 mars 2014**

Monsieur le directeur académique,

Lundi 10 mars, le mouvement interdépartemental informatisé a livré ses résultats, résultats à peine en hausse nationalement : seulement 23,09 % des collègues ont obtenu satisfaction. Il est en baisse dans notre département : 24,73 % en Saône et Loire pour les départs, contre 42% l'an dernier !

Après les opérations de permutation, seuls 23 collègues quittent le département et 32 y entrent ! Pourtant 93 souhaitaient le quitter et 91 voulaient y entrer.

Il y a nécessité de corriger ce mauvais résultat à la phase d'ineat et exeat. Nous vous demandons d'autoriser, très rapidement, des enseignants à entrer et à sortir de notre département, afin que le plus grand nombre possible de collègues puissent muter. Il faudrait également tenir compte des dates des CAPD de rentrée dans l'académie avant de fixer la date limite des décisions et permettre ainsi des mutations après la rentrée scolaire.

En ce qui concerne :

- la liste d'aptitude de directeurs: on note que les demandes diminuent encore: de 85 à 66 l'an dernier, elles diminuent à 50 cette année. La fonction est toujours plus complexe et chronophage, voire insatisfaisante et ingrate, les collègues hésitent à postuler. Leur formation est chaque année plus courte et tardive. Par ailleurs, dans le département, leur temps de décharge est moins favorable que les années précédentes. Certains collègues le voient même parfois reporté en fin d'année pour cause de formation de leur complément de service. Le SE-UNSA dénonce à cette occasion le manque criant de remplaçants.
- les demandes d'allègement de service: tout allègement d'une journée étant désormais inférieur à 25% du temps de service, le reliquat doit être intégralement répercuté sur les bénéficiaires.
- les demandes de congés formation : elles ont augmenté de 5 à 16. Elles traduisent la volonté des collègues de faire évoluer leur carrière, de

changer d'orientation et sont parfois liées à des problèmes de santé. Nous espérons qu'ils rencontreront un avis favorable de votre part.

- les demandes de départ en formation ASH : Cette année encore, elles ne figurent pas à l'ordre du jour, alors que des demandes ont été faites.
- les demandes de temps partiels : Souvent motivées par un besoin d'équilibre familial, personnel, elles permettent également un équilibre dans le fonctionnement de nos écoles. Le Se-Unsa souhaite que vous accordiez ces temps partiels, y compris ceux qui sont pour convenance personnelle, à la quotité demandée, même à 80%.
- les postes particuliers : Même si nous sommes opposés à la multiplication de ce type de poste, nous demandons une CAPD spécifique avant les congés de printemps puisque les commissions ne se sont pas encore tenues.

En Côte d'Or, dans l'Yonne et dans la Nièvre, il est prévu un groupe de travail avant le CTSD 1<sup>er</sup> degré.

Une fois encore, nous en réclamons également un en Saône et Loire.

Nous sommes inquiets pour les opérations de mouvement qui débutent au milieu des vacances scolaires.

Le Se-Unsa demande à être destinataire le plus tôt possible, avant l'ouverture du serveur, d'un code qui lui permettra d'accéder à la liste des postes au mouvement, dans chaque zone du département.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, les Projets éducatifs territoriaux et la mise en place des horaires, le Se-Unsa continue d'exiger que l'avis des Conseils d'École soit prépondérant. Nous vous remercions, monsieur le Directeur Académique, de privilégier l'avis du conseil d'école et de demander aux collectivités locales de reprendre la discussion quand les propositions divergent, montrant ainsi la confiance que vous accordez aux professionnels de l'éducation que nous sommes.

*Les élus CAPD du* **SE-UNSA 71**

